

**PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
(MCCC) DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'UFR DE PHARMACIE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

Article 1 : Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 – 2020 modifiées, telles que jointes en annexe, pour les formations suivantes, portées par l'UFR de Pharmacie :

- PACES, Première année commune aux études de santé
- DFGSP, Diplôme de formation générales en sciences pharmaceutiques
- DFASP, Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
- LICENCE Sciences pour la santé
- MASTER Sciences du médicament et des produits de santé

Article 2 : l'Arrêté UCA-2020-201 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/05/2020



Le Président
Mathias BERNARD

Clermont
Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le 12/05/2020

- Publié le 12/05/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Conseil de Gestion de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales : avis favorable XXXXX
Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le XXXX

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le XXX

La Vice-Présidente Formations en
charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES)

Année 2019/2020

I - Réglementation

Conformément à la loi du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants ;

*Conformément à l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première commune aux études de santé ;
Conformément aux arrêtés du 22 mars 2011 « relatifs au régime des études en vue des diplômes de formation générale en Sciences Médicales, en Sciences Pharmaceutiques et en Sciences Odontologiques »*

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire fixe les coefficients des unités d'enseignement et les modalités de réorientation à l'issue du second semestre pour la première année commune des études en santé.

II - Organisation générale de la PACES

A. Dispositions générales

La première année commune aux études de santé a une durée d'un an et prépare à la sélection par concours pour les filières des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique. Elle est commune aux 4 filières. Une convention spécifique permet l'entrée à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy par le biais de la filière Médecine.

Une convention spécifique permet également l'entrée à Polytech de Clermont-Ferrand par le biais d'un classement obtenu avec des coefficients spécifiques pour chaque UE commune.

Conformément à l'article L. 631.1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre dans chacune des filières à l'issue de la 1^{ère} année commune des études de santé est arrêté chaque année conjointement par le Ministre chargé de la santé et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée par écrit à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et déposée au Service de la Formation – Pôle PACES dans le premier mois de la rentrée universitaire. Passé ce délai, l'inscription comptera pour une année.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en première année commune aux études de santé, sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition des Directeurs des Unités de Formation et Recherche de Santé concernés. Ces dérogations ne peuvent excéder 8 % du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement en vue de l'admission en 2^{ème} année des études en Sciences médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (art. 12 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

Ces dérogations sont accordées aux étudiants ayant rencontré au cours de leur année ou de leurs années, des difficultés graves ayant perturbé le déroulement des études ou des épreuves du candidat.

La procédure de dépôt des demandes de triplement sera affichée en même temps que les résultats des concours. Toutes les demandes doivent être justifiées et appuyées de toutes pièces justificatives utiles déposées avant la date limite. Les triplements étant contingentés, la date limite de dépôt de dossier est impérative, tous les dossiers devant être examinés simultanément pour des raisons d'équité ; les demandes parvenues hors délai ne pourront pas être considérées.

Un étudiant ayant choisi une filière et s'étant vu proposer une place dans cette filière ne peut prétendre à déposer une demande de triplement sous prétexte de souhaiter une autre filière. S'il ne souhaite pas s'engager dans une filière et préfère, à la place, tenter une demande de triplement, il ne doit pas mentionner cette filière parmi ses choix.

B. Programme

Les enseignements de la PACES sont assurés par les UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie, d'Odontologie et par l'École de Sages-Femmes. Les enseignements peuvent aussi être assurés par des enseignants d'autres UFR ou d'autres universités.

Le programme d'enseignement est porté à la connaissance des étudiants au plus tard à la fin du premier mois du début de l'année universitaire et est conforme à l'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 2009 et ses annexes.

Les modalités de contrôle des connaissances décrites ci-dessous sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début des enseignements.

La formation délivrée au cours de la première année commune des études de santé est structurée en deux semestres et associe des enseignements théoriques et dirigés.

La formation dispensée au cours des deux semestres comporte des unités d'enseignement communes aux quatre filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. S'y ajoutent :

- durant le premier semestre, une information sur les différentes professions correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale
- durant le second semestre, une ou plusieurs unités d'enseignement spécifiques à chacune des filières.

Les UE communes représentent 448 heures d'enseignement et correspondent à 50 crédits ECTS. Les UE spécifiques représentent 50 heures pour les filières médecine et maïeutique et 49 heures pour les filières pharmacie et odontologie. Chaque UE spécifique correspond à 10 crédits ECTS. (**Tableaux Contrôle des Connaissances pages 5, 6 et 7**)

C. Organisation des concours

Les épreuves des concours se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire.

A l'issue de la première période, les épreuves portent sur l'enseignement commun reçu au cours de celle-ci, organisé en quatre unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière conduisant à établir quatre classements différents.

A l'issue de la deuxième période, les épreuves portent sur les enseignements communs et spécifiques reçus au cours de celle-ci. Les enseignements communs sont organisés en 4 unités d'enseignement auxquelles sont attribués des coefficients différents par filière. A ces enseignements communs s'ajoute(nt) l'/les unité(s) d'enseignement spécifique(s) à la/les filière(s) choisie(s) par l'étudiant.

Les épreuves sont organisées uniquement sous forme d'épreuves terminales et anonymes.

Les épreuves portant sur l'unité d'enseignement « Santé, Société, Humanité » sont organisées au moins en partie sous forme rédactionnelle. Les épreuves rédactionnelles font l'objet d'une double correction (article 7 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

L'arrêté permettant de modifier l'UE7, seule épreuve évaluée par une épreuve rédactionnelle, est paru le 14 avril 2020.

L'UE7 sera partiellement modifiée avec l'introduction de QCM (minoritaire) et le maintien de questions rédactionnelles (majoritaire). Ainsi :

SSH1 passe en QCM (30 questions)

SSH2 et SSH3 restent inchangées (rédactionnel)

La durée de l'épreuve d'UE7 est inchangée (2 heures au total en continu)

D. Convocation aux épreuves

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance des candidats par voie d'affichage. Il n'y aura aucune convocation individuelle.

L'accès des salles de composition est interdit à tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard. L'étudiant n'est pas autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.

Avant de quitter la salle, tout étudiant doit remettre au surveillant une copie, même blanche.

L'usage de la calculatrice sera autorisé pour certaines épreuves. Les références de la calculatrice et les épreuves concernées seront portées à la connaissance des étudiants via un affichage et/ou dans les consignes du concours envoyées via l'espace numérique de travail (ENT).

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 1

Tableau 1

UE COMMUNES

UE COMMUNES		1 ^{er} SEMESTRE					COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	
UE 1 - Atomes - Biomolécules - Génome - Bioénergétique - Métabolisme	10	90	69	21	QCM	2 heures	10	11	9	13	8	Pr SAPIN Pr CHAVIGNON
UE 2 - La cellule et les tissus	10	91	77	14*	QCM	2 heures	10	10	10	9	12	Pr GUEIRARD Pr VAGO Pr BRUGNON
UE 3 - Organisation des appareils et des systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (1 ^{ère} partie)	6	56	37	19**	QCM	1 heure	6	6	7	5	6	Pr AVAN Pr RANCHON-COLE
UE 4 - Évaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	27	23	4***	QCM	1 heure	4	4	4	4	4	Pr BOIRE Dr OUCHCHANE Pr RANCHON-COLE
Total 1^{er} semestre	30	264	206	58			30	31	30	31	30	

* TD en salles dont une partie en ligne sur plate-forme pédagogique

** TD en ligne sur plate-forme pédagogique dont 1,5h de TD en salles par groupes ***TD en ligne sur plate-forme pédagogique

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 2

UE COMMUNES

UE COMMUNES							2 ^{ème} SEMESTRE					COEFFICIENTS					Noms des responsables enseignants
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Classement neutre	Médecine / Kiné	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique						
UE 3 - Organisation des appareils et systèmes (1) : aspects fonctionnels et méthodes d'études (2 ^{ème} partie)	4	41	21	20*	QCM	1 heure	4	4	5	4	2	Pr AVAN Pr GAUMET					
UE 5 - Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects morphologiques et fonctionnels	4	37	37		QCM	1 heure	4	5	5	3	5	Pr FILAIRE Dr CIVIALE					
UE 6 - Initiation à la connaissance du médicament	4	36	36		QCM	1 heure	4	4	2	5	2	Pr BEYSSAC Pr AUTHIER					
UE 7 - Santé, Société, Humanité																	
SSH 1 : Histoire, philosophie et psychologie		24	24		Question rédactionnelle		3	3	3	3	5	Pr GERBAUD Pr SAUVANT-ROCHAT					
SSH 2 : Droit, éthique et déontologie	8	20	20		QCM Question rédactionnelle	2 heures	2	2	2	2	4						
SSH 3 : Santé publique		26	26		Question(s) rédactionnelle(s) avec calcul(s)		3	3	3	3	2						
Total 2^{ème} semestre	20	184	164	20			20	21	20	20	20						

* 14 heures de TD en ligne sur la plate-forme pédagogique 6 heures de TD en salle par groupes

2019/2020

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES DE LA PACES – SEMESTRE 2

Tableau 3

UE SPECIFIQUES

2 ^{ème} SEMESTRE - UE SPECIFIQUES								
UE	Crédits ECTS	Total heures	CM	TD	Modalités d'examens	Durée de l'épreuve	Coefficients	Noms des responsables enseignants
UE spécifique Pharmacie	10	49	39	10			20	Pr VENNAT
Introduction à la botanique		22	14	8				
Alcaloïdes et huiles essentielles		6	4	2	QCM	1 heure 15	16	
Les opérations pharmaceutiques		11	11					
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	
UE spécifique Médecine/Kiné	10	50	50				20	Pr SAKKA
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	3	
Anatomie des membres et du rachis		27	27		QCM	1 heure	11	
UE spécifique Maïeutique	10	50	50				20	Dr VERONESE/Pr GALLOT
Unité fœto placentaire		15	15					
Anatomie et histologie de l'appareil reproducteur et du sein		20	20		QCM	1 heure 30	18	
Anatomie du petit bassin chez la femme		7	7					
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
UE spécifique Odontologie	10	49	49				20	Pr LEROI/Pr VAGO
Anatomie descriptive des os du crâne		15	15		QCM	30 minutes	6	
Morphogenèse et organogenèse cranio-faciale		16	16		QCM	40 minutes	8	
Méthodes d'étude et d'analyse du génome		8	8		QCM	20 minutes	2	
Formes pharmaceutiques		10	10		QCM	30 minutes	4	

III- Organisation particulière de la PACES

A. 1^{er} semestre

a) Classement

A l'issue du premier semestre, les notes attribuées à chaque étudiant aux épreuves de la 1^{ère} période sont publiées après la correction de celles-ci et application des coefficients par filières.

Quatre classements seront donc publiés afin d'éclairer le choix de l'étudiant pour son inscription pédagogique dans les filières ainsi qu'un classement neutre qui reprend les coefficients proportionnels au volume des enseignements.

Les crédits ECTS attribués à chaque Unité d'Enseignement validée seront mentionnés sur les relevés de notes distribués en janvier et en juillet.

b) Choix des filières

A l'issue du concours du premier semestre, les étudiants devront choisir leur(s) unité(s) spécifiques d'enseignement correspondant à la/les filière(s) (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique).

Tout étudiant qui souhaite entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute doit s'inscrire pédagogiquement à la filière Médecine, suivre les cours des UE communes et des UE spécifiques de la filière Médecine.

Cette inscription se déroulera à l'issue des résultats et du classement de la première partie du concours et devra être réalisée par internet dans les 10 jours qui suivent la publication des résultats. **Aucune inscription ou changement ne sera accepté au-delà de cette période.**

Les étudiants qui souhaiteront se réorienter vers Polytech Clermont-Ferrand devront également exprimer leur souhait sur l'ENT.

c) Réorientation

Les étudiants peuvent être réorientés par décision du Président de l'Université vers d'autres formations universitaires après la publication des notes des épreuves du 1^{er} semestre en fonction de leur classement obtenu. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits (article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009).

En cas de réorientation, le premier semestre de PACES compte pour une inscription.

En vue d'une réorientation en S2 de la 1^{ère} année de la Licence « Sciences pour la Santé » (support de l'expérimentation pour l'admission aux études de santé), les étudiants doivent déposer une demande au Service de la Formation - Pôle PACES. En fonction du nombre de places disponibles, et après examen des dossiers, une commission établit la liste des étudiants autorisés à s'inscrire en L1-S2.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

B. 2^{ème} semestre

a) Classement

A l'issue des épreuves du second semestre, quatre classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et à l'unité d'enseignement spécifique après application des coefficients respectifs.

Seuls les étudiants inscrits et ayant passé toutes les épreuves spécifiques d'une ou plusieurs filières pourront être classés dans la ou les filières considérées.

Il appartient au jury de définir le niveau de connaissances au-dessous duquel tout candidat ne pourra prétendre être classé et de ce fait, ne pourra exercer son choix.

En cas d'ex-æquo sur une ou les listes de classement la priorité de choix d'admission est accordée à l'étudiant ayant obtenu la meilleure note dans les unités d'enseignement spécifiques selon la filière concernée. S'il y a encore ex-æquo la priorité de choix ou d'admission est accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note dans l'UE 7 « Santé, Société, Humanité ».

Tout étudiant inscrit en PACES et ayant exprimé le souhait en janvier d'intégrer Polytech Clermont-Ferrand, aura un classement Polytech tenant compte des coefficients suivants par UE :

Au semestre 1

UE 1 : coefficient 15

UE 2 : coefficient 10

UE 3 : coefficient 12

UE 4 : coefficient 12

Au semestre 2 :

UE 3 : coefficient 12

UE 5 : coefficient 6

UE 6 : coefficient 4

UE 7 : coefficient 4

b) Choix des postes

A partir de la date de publication des résultats des concours l'étudiant disposera d'un délai annoncé par voie d'affichage et/ou par l'ENT pour choisir son poste sur un site dédié (choix PACES). Les étudiants inscrits à plusieurs filières doivent ordonner leur choix, parmi :

- Maïeutique
- Masso-Kinésithérapie
- Médecine
- Odontologie - Pharmacie

La procédure du choix définitif s'effectuera à l'aide d'un logiciel sur la base décroissante des numerus clausus.

A l'issue de la procédure, aucun changement de filière ne sera accepté.

Les étudiants classés en rang utile dans une filière qui ne correspond pas à leur choix définitif, doivent renoncer à l'admission dans cette filière pour se réinscrire en Première Année Commune aux Etudes de Santé s'ils répondent aux conditions de réinscription.

En cas de problèmes imprévus, un choix en amphithéâtre serait organisé.

c) Réorientation

Les étudiants dont le rang de classement (classement neutre : UE communes uniquement) se situera au-delà de trois fois le numerus clausus correspondant au nombre de places attribuées à l'établissement (NC Maïeutique + NC Masso-kinésithérapie + NC Médecine + NC Odontologie + NC Pharmacie) X3, pour l'ensemble des quatre filières, ne seront pas autorisés à redoubler **et pourront être réorientés vers une autre formation.**

Les étudiants non autorisés à redoubler à l'issue du deuxième semestre pourront se réinscrire ultérieurement en première année commune aux études de santé, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

L'étudiant ayant validé la PACES, en tenant compte de ses notes au classement neutre, se verra délivrer 60 crédits lui donnant ainsi l'équivalence de la première année de Licence (L1).

IV- Le passage en deuxième année

• Stages

Maïeutique, Médecine, Odontologie : Stage d'initiation aux soins infirmiers

~~Les étudiants admis en 2^{ème} année des études médicales, ou en 2^{ème} année des études de maïeutique ou en 2^{ème} année des études d'odontologie en juin 2020 effectueront avant le début de la 2^{ème} année, un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier. Un contrôle écrit des cours d'hygiène inclus dans le stage sera effectué à la fin du stage.~~

~~Le choix du lieu de stage s'exerce dans l'ordre de classement au concours parmi les lieux proposés par l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales par l'UFR d'Odontologie et par l'Ecole de Sages Femmes. Un lieu de stage trouvé par l'étudiant peut être retenu.~~

~~Dans tous les cas, la présence des étudiants le jour du choix des stages est **obligatoire**.~~

~~Les stages doivent être effectués en métropole uniquement (aucune dérogation possible) et la formation théorique est obligatoire.~~

~~Peuvent être dispensés du stage d'initiation aux soins infirmiers, les étudiants admis :~~

- ~~• Titulaires d'un diplôme paramédical~~
- ~~• Titulaires d'un diplôme étranger de médecine, d'odontologie ou de maïeutique.~~

~~Ceux-ci devront néanmoins suivre les cours d'hygiène dispensés à la l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales en début de stage et passer le contrôle écrit prévu à la fin du stage.~~

Conformément au plan de continuité pédagogique : « La formation en hygiène et le stage de découverte hospitalière, des reçus en seconde année des études de médecine de maïeutique et d'odontologie, ont été décalés respectivement en fin de DFGSM2, DFGSMa2 et DFGSO2, conformément aux textes ministériels qui le permettent».

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 22 juin 2017 ; ils font l'objet d'un rapport écrit et la soutenance est facultative.

V- Transfert dans un autre établissement

Aucune demande de transfert dans un autre établissement d'enseignement supérieur suite à une admission en 2^{ème} année des études de santé ne sera accordée. Seules les demandes de transfert en fin de cycle sont étudiées.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019-2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Etudes pharmaceutiques
1^{er} cycle

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : ****
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : ****

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

PREMIER CYCLE

DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis)

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

I - 1^{ERE} ANNEE : PACES

Se référer au Contrôle des Connaissances de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé).

Conformément à l'article L631-1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques est fixé chaque année par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

II - 2^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2 UE librement choisies**. Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IV-a**). Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres » (tableau IV-b)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

(**TABLEAUX I – II – III – IV-a – IV-b**).

Dans le cadre de la crise sanitaire, une partie des épreuves se déroulera en présentiel, d'autres épreuves se dérouleront en distanciel.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(Devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

8) Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée.

Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

9) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP 2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

TABEAU I

DFGSP 2 : organisation générale par semestre

2019-2020

UE OBLIGATOIRES	S3						S4					Total heures année
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	
UE 1 : Apprentissage des techniques et gestes de base	20	2	-	18		2	-	-	-	-	-	20
UE 2 : Soins d'urgence et stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
UE 3 : Anglais	-	-	-	-	-	-	20	-	20	-	2	20
UE 4 : Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	33	26	7	-	-	4	-	-	-	-	-	33
UE 5-1 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	30	10	8	12	-	3,5	-	-	-	-	-	56
UE 5-2 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	-	-	-	-	-	-	26	17	-	9	3	
UE 6-1 : Sciences biologiques I	65	46,5	1,5	17	-	8	-	-	-	-	-	139
UE 6-2 : Sciences biologiques II	-	-	-	-	-	-	74	53	3	18	8	
UE 7-1 : Sciences analytiques I	37	23	8	6	-	4,5	-	-	-	-	-	70
UE 7-2 : Sciences analytiques II	-	-	-	-	-	-	33	13	4	16	4	
UE 8 : Qualité et produits de santé	18	10	8	-	-	2	-	-	-	-	-	18
UE 9 : Sciences pharmacologiques	-	-	-	-	-	-	40	33	7	-	5	40
UE 10 : Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	44	12	17	6	5	6	-	-	-	-	-	35
TOTAL	247	129,5	49,5	59	5	30	191	116	39	41	24	435
2 UE librement choisies à valider de 3 CREDITS chacune (cf tableaux IV-a et IV-b)	40										6	40

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3 SESSION 2

2019-2020

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	Neutralisée-Sess 2	-	x	1	V. GAUMET	
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	EC 9	2	1	33	14	2	-	-	X		45 min 30 mn	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET	
	EC 10	2	1		12	5	-	-	écrit 70% CC 30%		45 min 30 mn	1	-	-	J-L. BONNET	
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	30	10	8	12	-	écrit 75% CC 25 %		Neutralisée-Sess 2	1	x et/ou terminal	0,5	P. COUDERT J-M. CHEZAL		
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	20	14,5	1,5	4	-	x	-	x	1h 40 mn	0,75	Neutralisé-Sess 2	0,25	C. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13	-	-	x	-	1h 40 mn	1,5	Neutralisé-Sess 2	0,5	C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-	-	-	x	-	1h 40 mn	1	-	-	P. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I	4,5	2	37	23	8	6	-	x	-	-	1h30 1h	1,5	Neutralisé-Sess 2	0,5	M-J. GALMIER P. AUZELOUX	
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-	écrit 70% CC 30%		1h Distanciel	1	-	-	E. BEYSSAC		
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	44	12	17	6	Eq 9h CM	x	x	x	1h30 Distanciel	2,5	x	0,5	B. VENNAT	
TOTAL	30	14,5	247	129,5	49,5	59	5	-	-	-	-	11,25	-	3,25		

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

EC 9 : Biodiversité végétale et fongique

EC 10 : Biodiversité animale

CC : contrôle continu

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU III

DFGSP 2 : semestre S4

2019-2020

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							ques. Rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff		
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT				validation par le Doyen				-	-	B. VENNAT	
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	F. JOYON	
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	C. DECOMBAT C. PEYRODE	
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	4	5	x	x	-	2h	1,75	-	0,25	P. GUEIRARD
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	sur CM/TP		1h 2h30	1	-	-	A-F. SAPIN
	EC 6	2	1	19	12	1	5	x	-	x	1h	0,75	x	0,25	N. GONCALVES
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	4 7	16	x	x	-	1h30 1H	1	x	1	M-J. GALMIER E. MOREAU	
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	24	20	4	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	L. TERRAIL
	EC 8	2	1	16	13	3	-	x	x	-	1h	1	-	-	
TOTAL	24	11,5	191	113	39	41					9,50	-	2		
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.															
2 UE « librement choisies »	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20												cf tableaux IV-a et IV-b

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

Période d'examen : mai - juin

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU IV-a

UE « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2019-2020

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Ques. Rédact. & /ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff	
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	1,5	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET J-L. BONNET
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	Ecrit à distance	-	x	1,5	C. FORESTIER D. BALESTRINO E. DEBITON
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1,25 1,5	x	0,25	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	CC			-	-	-	-	M-A. COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	I. RANÇON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	Distanciel	-	x	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET L. DELORT

(*) avec C/C (10 % de la note totale)

(**) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(***) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

TABLEAU IV-b
2019-2020

UE « libres » - DFGSP 2 - S4

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel			Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40			O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 20 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5				

- (*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>
SUC (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>
SUAPS (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/siuaps>
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.
 Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

** : + 3 heures de travail personnel rédactionnel

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters et des UE libres sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.

III - 3^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5^{ème} et du 6^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V-a et V-b)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau V-e**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau V-f) en vue de construire un **parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

Formation Recherche :

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin

septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

-la validation d'un stage recherche de 4 semaines minimum (+/- télétravail) évalué par un mémoire et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée fin septembre, début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), ~~chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,~~

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire (**tableaux V-a à V-e**).

Dans le cadre de la crise sanitaire, une partie des épreuves se déroulera en présentiel, d'autres épreuves se dérouleront en distanciel.

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».

5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

9) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

Modifications liées à la crise sanitaire Covid-19 :

- Tout étudiant volontaire au renforcement des équipes officinales dans le cadre d'une convention verra son stage validé.

- Pour les étudiants ne se portant pas volontaires au renforcement des équipes officinales dans le cadre conventionnel, une formation d'application à distance via l'ENT est mise en place. L'évaluation de ces étudiants sera effectuée par résolution de cas cliniques sur la thématique « douleur et inflammation ».

- Pour les étudiants devant réaliser leur stage d'application à l'hôpital et ne travaillant pas en officine, une validation à distance est prévue sur une mission portant sur la thématique diabète, sous forme de simulation d'un entretien patient diabétique à finaliser selon la grille préétablie avant le confinement COVID 19. Les étudiants seront notés sur la mission présentée sur un power point adressé par mail.

b. Stage du parcours recherche :

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie » (voir tableau VIb), devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.

Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

11) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est proposé sur la base du volontariat en DFGSP 3.

TABLEAU V-a
2019-2020

DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre

UE OBLIGATOIRES	S5					S6						Total horaires année
	Répartition horaire					Répartition horaire						
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	87	3	24	13,5	-	-	-	-	-	-	160
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	46	37	5	4	-	5,5	
UE 2-1 : Substances actives I	61	57,5	3,5	-	7,5	-	-	-	-	-	-	129
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	68	56	-	12	-	8	
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	58	58	-	-	0.20	7	58,20
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	3	-	-	-	-	-	-	24
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	17	1	8	-	Eq 8hCM	2	17
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	1,5	-	-	-	-	-	-	30
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	1,5	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	12,5	0,5	3	9	1,5	-	-	-	-	-	-	12,5
SOUS-TOTAL	225,5	161	31,5	33	27	205	160	29	16	0.20	24	430,70
2 UE de préorientation	20	-			3	20	-			-	3	40
Stage « formation d'application en officine »	-	-			-	-	-			-	3	-
TOTAL	245,5	-			30	225	-			-	30	470,70

Crédits pour les Eléments Constitutifs des UE 1 - UE2 - UE 3 de DFGSP 3

	S5	S6
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	13,5	-
EC 1 : Biochimie - Physiologie	5	-
EC 2-a : Hématologie	2,5	-
EC 2-b: Immunologie	2,5	-
EC 3 : Bactériologie - Virologie	3,5	-
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	5,5
EC 4 : Parasitologie	-	3,5
EC 5 : Séméiologie	-	2
UE 2-1 : Substances actives I	7,5	-
EC 6 -1 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 1	4	-
EC 7 : Toxicologie générale et iatrogenèse	2	-
EC 8 : Biothérapies	1,5	-
UE 2-2 : Substances actives II	-	8
EC 6 -2 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 2	-	4
EC 9 : Pharmacognosie	-	4
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	7
EC 10 : Douleur inflammation	-	3
EC 11 : Diabète	-	2
EC 12 : Allergologie	-	2
Total des CREDITS par semestre	21	20,5

TABLEAU V-c
2019-2020

DFGSP 3 : semestre S5 SESSION 2

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique			
							Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff		
UE 1-1 : Séméiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	34	-	12	x / discussion de cas	x	x	1h30 1h	2	Neutralisé Sess 2	0,50	A. ROSSARY
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3		x	x	45 min Distanciel	1,25	-	-	A-F. SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9	-	x	-	45 min 30mn	1	Neutralisé Sess 2	0,25	P. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-	-	x	-	1h30 1h	2	-	-	C. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	34	32	2	-	-	-	-	oral	2	-	-	C. DECOMBAT
	EC 7	2	1	17	15,5	1,5	-	-	x	-	1h 45mn	1	-	-	A. COLLIN
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-	-	x	-	1h 45mn	1	-	-	E. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie	3	1,5	24	16	8	-	écrit 85% C/C 15%	-	-	1h Oral distanciel	1,5	-	-	E. BEYSSAC	
UE 6-1 : Anglais I	1,5	1	14	-	14	-	écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	F. JOYON	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1,5	1	12,5	0,5	3	9	devoir écrit à rendre C/C oral (*)	coeff. 1/3	coeff. 2/3	-	1	-	-	D. CIA	
SOUS-TOTAL	27	14,5	225,5	161	31,5	33	-	-	-	-	13,75	-	0,75		
UE de pré orientation (tableau V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL	30	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

(*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)

EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie

EC 3 : Bactériologie – Virologie

Période d'examen : janvier

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)

EC 7 : Toxicologie générale et Iatrogenèse

EC 8 : Biothérapies

TABLEAU V-d
2019-2020

DFGSP 3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables	
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff			
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4	-	-	x	-	1h30	} 1h30	1,5	x	0,5	V. LIVRELLI
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-	-	x	x	1h		1	-	-	M. RUIVARD
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	L. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22	-	12	-	x	x	-	1h30 1h	1,5	X (*)	0,5	C. FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	} 1h30	1,5	-	-	C. MALLET
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	x	-	x	1h		1	-	-	A. ROSSARY
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	x	45'		1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-	-	Eq 8hCM	CC			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	écrit oral	coeff 3/5 coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	F. JOYON
SOUS-TOTAL	24	12,5	205,33	160	29	16	20 min (0.33)	-	-	-	-	-	11,5	-	1	-	
UE de pré orientation (tab. V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME
TOTAL	30	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,5	

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

(*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

TABLEAU V-e
2019-2020

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Orientation professionnelle	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC			
SEMESTRE 5																
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	19	-	-	15	Eq 4hCM	-	-	-	-	-	x	Officine	E. LAFARGE	
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	x	x	-	1h Oral Distanciel	1,5	-	Industrie-Recherche	J-M. CARDOT	
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	CC et présentation orale			Distanciel	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	V. SAUTOU	
SEMESTRE 6																
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	x	Officine	E. LAFARGE	
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	-	x	x	-	1h Distanciel	1,5	-	Industrie-Recherche	J-M. CARDOT	
Le métier de biologiste médical	3	1,5	14	10	4	-	-	Oral			1h	1,5	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	M. ROUZAIRE	

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU V-f
2019-2020

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription

Neuro- psychopharmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription
Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvant-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019-2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Etudes pharmaceutiques
2^{ème} cycle
3^{ème} cycle court

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : ***
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : ***

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation générale

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : cycle court : 6^{ème} année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1^{er} trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12_01)

A partir de la 2^{ème} année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à **6 8/20** à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2^{ème} session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)

- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2.

- le service sanitaire sera effectué par tous les étudiants de DFASP2 orientation Officine (formation en septembre)

- il sera réalisé par les étudiants de DFASP2 orientation Industrie-Recherche n'effectuant pas de stage pendant la période de formation début septembre (formation en septembre)

- il pourra être effectué par des étudiants volontaires de DFASP2 orientation Biologie-Pharmacie hospitalière-Recherche (formation en septembre)

Formation Recherche

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,

- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue $\geq 10/20$),

- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau VIII-e,

- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation d'un stage recherche de 4 semaines minimum (+/- télétravail) évalué par un mémoire et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée fin septembre, début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), ~~chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,~~
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

DEUXIEME CYCLE

DFASP

Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

I - 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP 1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP 2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1^{er} semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle (tab VI-b)**.

Dans le cadre du *Parcours personnalisé parcours recherche* (Article 5, arrêté du 8 avril 2013) (voir page 12, MCC 1^{er} cycle), l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP 3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre (tableau V-f).

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2^{ème} semestre S2 : les **3 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)**, les **UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche » (**tableau VI-c**)

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux (VII-a, -b, -c) et (VIII-a, -b, -c, -d)

2) Organisation des épreuves

▪ 1^{ère} session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire, une partie des épreuves se déroulera en présentiel, d'autres épreuves se dérouleront en distanciel.

▪ 2^{ème} session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S1+S2), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP 1 à DFASP 2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet(ces) EC devra(vent) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle est obligatoire et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

b. Stage du parcours orientation recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFGSP 3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche **de 8 semaines**, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

La validation des 3 UE du tronc commun (**UE 3 : Santé publique ; UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique ; UE 5 : Education thérapeutique du patient**) :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,
- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3^{ème} cycle.

L'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à chacune des 3 UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

9) AFGSU

Les étudiants se destinant aux professions de la santé sont tenus de suivre un enseignement théorique et pratique afin d'obtenir l'AFGSU (Attestation de Formation aux Soins et Gestes d'Urgence). Cette formation se déroule en DFASP1.

La présence aux enseignements est impérative pour valider l'AFGSU.

10) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

11) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE.

Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

-Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en génie biologique. Elle est organisée par Polytech Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année, avec obligation d'avoir suivi en DFGSP3 la remise à niveau en mathématiques et physique dispensée au sein de Polytech Clermont (fin août). Sa validation conduira à une potentielle intégration en 4^{ème} année du cycle Polytech et conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

-Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2^{ème} année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

12) Parcours type de pré-intégration en école de commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant. Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

13) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6^{ème} année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

14) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP 1 de suivre et de valider leur 4^{ème} année à la "School of Pharmacy" (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

15) UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

TABLEAU VI-a
2019-2020

DFASP 1 : organisation générale de l'année par semestre

		Répartition horaire					CREDITS
		Heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	
S1							
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques		172	143	16	13	-	22
	EC 1 : Stratégies anti infectieuses	42	36	3	3	-	5,5
	EC 2 : Cardiovasculaire	38	36	-	-	-	5,5
	EC 3 : Toxicologie spécialisée	29	14,5	10	10	-	3,5
	EC 4 : Principes de nutrition	17	14	-	-	-	2
	EC 5 : Toxicomanies et dopage	17	15,5	-	-	-	2
	EC 6 : Oncologie	17	17	-	-	-	2
	EC 7 : Biothérapies	12	10	-	-	-	1,5
UE 2 : Anglais		16	-	16	-	-	2
Volume horaire total		188	143	32	13	-	-
1 UE librement choisie de pré orientation (*)		20	-	-	-	-	3
Stage « formation d'application en officine »		-	-	-	-	-	3
TOTAL CREDITS S1							30
S2							
ENSEIGNEMENT COMMUN de 13 CREDITS							
UE 3 : Santé publique		25	1	14	-	Eq10h CM	3
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique		71	5	66	-	-	10
	EC1 : Qualité	2	1	1	-	-	2
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	60	-	60	-	-	7
	EC3 : Communication et éducation à la santé	9	4	5	-	-	2
UE 5 : Education thérapeutique		20	8	12	-	-	2
Volume horaire total		96	6	80	-	-	-
ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE de 17 CREDITS (**)							
UE obligatoires	Officine 4 UE	94,5	66	21	7,5	-	14
	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche 1 UE	125	52	56	-	-	17
	Industrie-Recherche 5 UE	115	57	44	-	-	14
UE librement choisies	Officine	20	-	-	-	-	3
	Industrie-Recherche	20	-	-	-	-	3
TOTAL CREDITS S2							30
TOTAL ANNEE							60

(*) Voir tableau VI-b

(**) Voir tableau VI-c

TABLEAU VI-b
2019-2020

DFASP 1 - S1

Les UE librement choisies de pré orientation professionnelle

DFASP 1 – S1	CREDITS
Officine	
La journée d'un officinal (A. Boyer)	3
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	3
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats (C. Archimbaud)	3
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	3
Industrie-Recherche	
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale (C. Felgines)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (*) (E. Debiton)	3
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé (**) (M. Vivier) module 1	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce A (M. Vivier)	3
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B (M. Vivier)	3
UE parcours projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond)	3
UE d'engagement associatif en lien avec l'industrie pharmaceutique (***) (E. Beyssac)	3

(*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page 7)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire) dispensée au sein de l'institut informatique d'Auvergne – ISIMA en septembre.

(***) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

DFASP 1 - S2

Les UE spécifiques à l'orientation professionnelle

	DFASP 1 - S2	ECTS
Officine	Les 3 UE obligatoires	
	UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse de la prescription (L. Terrail)	6
	UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine Partie 1 (C. Felgines)	3
	UE Off 3 : Automédication et conseil officinal (S. Bedhomme)	3
	UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient (S. Bedhomme)	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 S4) parmi :	3
	<ul style="list-style-type: none"> - UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine (M-P. Sauvant-Rochat) - UE Off.LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine (F. Caldefie-Chezet) - UE Off.LC 3 : Nutrition et pathologies (S. Walrand) - UE Off.LC 4 : Médicaments et populations à risque (C. Coudert) 	
Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche	1 UE obligatoire : UE Int : Les 5 sections du programme de l'internat (P. Rouzaire)	15
Industrie-Recherche	Les 4 UE obligatoires	
	UE Ind 1 : Base de recherche et de développement des médicaments (M-J. Galmier)	3
	UE Ind 2 : Bases réglementaires. (M. Vivier)	4
	UE Ind 3 : Anglais (L-L. Ribaud)	3
	UE Ind 4 : Référentiel. Base de dossier AMM et ouvrages de référence (M-J. Galmier)	2
	UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2
	1 UE librement choisie (en commun avec DFASP 2 – S3) parmi :	3
	<ul style="list-style-type: none"> - UE Ind.LC 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radio pharmaceutiques (E. Debiton) - UE Ind.LC 2 : Développement galénique d'un médicament (E. Beyssac) - UE Ind.LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels (V. Weber) - UE Ind.LC 4 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie (Mme Vivier) - UE Ind.LC 5 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours biotechnologies (E. Debiton) - UE Ind.LC 6 : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2 (M. Vivier) - UE Ind.LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond) 	

TABLEAU VII-a
2018-2019

DFASP 1 - S1 SESSION 2

SOCLE COMMUN

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques	22	11	172	143	16	13	-	-	-	-	-	-	0,75	-
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	x	x	2h 1,5h	2.25	Neutralisé pour Sess2	0,25	C. FORESTIER
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	x	x	1,5h 1h	2.5	-	-	C. COUDERT
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	14,5	4,5	10	x	-	-	1h Oral distanciel	1.5	Neutralisé pour Sess2	0,5	D. BALAYSSAC
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	x	-	x	1h 40mn	1	-	-	S. WALRAND
EC 5 : Toxicomanies et dopage	2	1	17	15,5	1,5	-	x	x	-	1h Oral distanciel	1	-	-	D. BALAYSSAC
EC 6 : Oncologie	2	1	17	17	-	-	x	x	-	1h 40mn	1	-	-	D. BALAYSSAC
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	x	x	-	1h 40mn	1	-	-	E. DEBITON
UE 2 : Anglais	2	1	16	-	16	-	oral	-	-	-	-	-	-	F. JOYON
Volume horaire total	-	-	188	143	32	13	-	-	-	-	-	-	-	-
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME
1 UE de pré orientation (voir tableau VII-b)	3	1,5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	30	15	208	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,25	-

Période d'examens : janvier

CC : Contrôle continu

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU VII-b
2019-2020

DFASP 1 - S1 SESSION 2

UE librement choisies de pré orientation professionnelle

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Officine														
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	x	x	-	1h Oral	1,5	-	-	A. BOYER
Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche														
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	x	-	1h Oral	1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD
Industrie-Recherche														
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	CC (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	C. FELGINES
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand								1,5	-	-	E. DEBITON
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA								1,5	-	-	M. VIVIER
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-								1,5	-	-	P-C. ROMOND
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5	-	-	M. VIVIER
UE parcours de pré-intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5	-	-	M. VIVIER
Officine / Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche / Industrie-Recherche														
UE d'engagement associatif ****	3	1,5									1,5	-	-	E.. BEYSSAC

(*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(**) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page-7)

(***) UE ouverte à partir de 2018/2019 avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

(****) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

Les UE COMMUNES obligatoires (13 CREDITS)

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique					Enseignement pratique				
								Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff			
UE 3 : Santé publique	3	1,5	25	1	14	-	Eq 10hCM	CC					-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	1	70	-	-	-	-	-	-	-	5,5	-	-	B. VENNAT	
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	-	rapport +oral Distanciel	-	-	-	-	0,5	-	-	E. BEYSSAC	
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	-	CC (1/4) oral (3/4)	-	-	-	-	4	-	-	L. BERNARD	
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	0	9 (**)	-	-	oral	-	-	-	-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 5 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9	11**	-	-	rapport +oral	-	-	-	-	1	-	-	S. BEDHOMME	
TOTAL	13	7	96	2	84	-	Eq 10hCM	-	-	-	-	-	7	-	-		

(*) travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

(**) ~~CM : 5h tronc commun + 4 h adaptées aux 2 parcours « Industrie Recherche » et « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche »~~

~~TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel~~

Période d'examens : mai – juin

(**) travail personnel estimé à 8 heures

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP 1 - S2 OFFICINE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Les 3 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)															
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	28	23	-	-	x	-	-	2h-1h30	3	-	-	L. TERRAIL
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine- Partie 1	3	1,5	25	25	-	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	C. FELGINES
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	18,5	9	-	7,5	Eq 2hCM	-	-	CC	-	0,5	X	1	S. BEDHOMME
UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9 ***	11	-	-	-	-	rapport + oral Distanciel	-	1	-	-	S. BEDHOMME
TOTAL	14	7	104,5	71	34	7,5	-	-	-	-	-	6	X	1	-
1 UE librement choisie (3 CREDITS)															
UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	-	X 1/2 CC 1/2	-	1h	1,5	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	-	-	-	X dont 10% de CC	45min 20 min	0,5	X	1	F. CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	20	20	-	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT

P.I. : Pédagogie inversée

* travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

** UE communes avec DFASP 2 - S4

(***) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche», TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai – juin

TABLEAU VIII-c
2019-2020

DFASP 1 - S2
INDUSTRIE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
Les 4 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)															
UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments »	5	2,5	47	8	23	16	*	*	-	1h	2,5	*	-	M-J. GALMIER	
Substances actives	-	-	-	-	(6)	(16)	-	-	-	-	-	-	-		
Pharmacologie (10h)	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Chimie analytique (15h)	-	-	-	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-		
UE Ind 2 : « Bases réglementaires » -Découverte de l'entreprise-RH - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)	2	1	18	6 9	3 (a)	-	-	x	-	1h	1	-	-	M. VIVIER	
UE Ind 3 : « Anglais »	3	1,5	25	-	25	-	CC- Ecrit			-	1,5	-	-	L-L. RIBAUD	
UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	1	17	15	2	-	-	x	-	1h	1	-	-	M-J. GALMIER	
UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	1	20	10	10	-	CC			-	-	-	-	-	J-M. CARDOT
TOTAL	14	7	127	48	63	16	-	-	-	-	6	-	-		

1 UE librement choisie (3 CREDITS)														
UE Ind. LC ** Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires **	3	1,5	18	10	8	-	QROC 1/2 CC 1/2			1h -	1,5	-	-	E. DEBITON
UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral(b) Distanciel	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	9	9	-	Oral Distanciel	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
UE Ind. LC 4 : UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont							1,5	-	-	M. VIVIER	
UE Ind. LC 6 B : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA							1,5	-	-	M. VIVIER	
UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-							1,5	-	-	P-C. ROMOND	

(a) 3 heures équivalent TD ont lieu sur site industriel

(b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

Période d'examen : mai-juin

** UE communes avec DFASP 2 – S3

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

DFASP 1 - S2
PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Deux UE obligatoires (17 CREDITS)														
UE Int 1 : Préparation à l'internat	15	7,5	118	48	70	-	(*)				-	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	36	14	22	-	-	-	-	-	-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	12	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	26	20	4	-	-	-	-	-	-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	38	6	32	-	-	-	-	-	-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	L. TERRAIL
UE Int 2 : Education thérapeutique du patient et communication patient **	2	1	20	9**	11	-	rapport + oral Distanciel			-	1	-	-	S. BEDHOMME

(*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) UE facultative en fonction du nombre d'étudiants

(**) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche », TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

TABLEAU VIII-e
2019-2020

Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription
Neuro-psychofarmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription

Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvant-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence,	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

Les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences des UE de masters sont disponibles auprès des UFR ou services portant ces mêmes UE.

II - 5^{EME} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **IX-a** (pour S3) et **IX-b** (pour S4)

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **X-a** (pour S3) et **X-b** (pour S4)

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **XI-a** (pour S3) et **XI-b** (pour S4)

2) Organisation des épreuves

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire, une partie des épreuves se déroulera en présentiel, d'autres épreuves se dérouleront en distanciel.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

7) Stages

Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Périodes :

- premier stage : semaines 38 à 44, temps plein
- deuxième stage : semaines 45 à 1, 45 à 49 à temps plein, puis 50 à 1 à mi-temps
- troisième stage : semaines 15 à 21, temps plein
- quatrième stage : semaines 22 à 33, mi-temps

Modifications liées à la crise sanitaire Covid-19

Toutes les missions des stagiaires 5 AHU liées au COVID seront valorisées par une appréciation du Maître de stage ayant accueilli l'étudiant.

- 3^{ème} stage parcours officine : du 20 avril au 12 juin 2020 temps plein

Ce 3^{ème} stage dans le contexte du confinement est neutralisé (le stage ne sera pas effectué et aucune note ne sera donnée)

- 4^{ème} stage parcours officine : du 15 juin au 24 juillet 2020 temps plein

- 1^{ère} hypothèse : le stage a lieu sur le terrain en présentiel à l'hôpital et les modalités de stage et de contrôle des connaissances restent inchangées.
- 2^{ème} hypothèse¹ : le stage ne peut être réalisé à l'hôpital en présentiel. Dans ce cas un travail bibliographique confié par votre maître de stage vous sera donné (analyse d'un cas clinique, analyse de données...). Ce travail envoyé par mail à la fin de votre stage à votre maître de stage fera l'objet d'une note sur 20 (note de stage). De plus une présentation power point orale de 5 à 10 mn en distanciel devant un jury vous sera demandée permettant d'attribuer également une note sur 20 (note de suivi de stage). Les modalités en distanciel vous seront précisées par votre jury. Concernant la possibilité de réaliser ou non ce 4^{ème} stage sur le terrain, les étudiants seront informés au plus tard le 10 juin.

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Périodes :

- premier stage clinique temps plein : semaines 1 à 6
- deuxième stage clinique temps plein : semaines 7 à 12
- stage ciblé : semaines 13 à 33, 13 à 26 à mi-temps, puis 27 à 33 à temps plein

Modifications liées à la crise sanitaire Covid-19

Rappel – dates de stage/contexte

En raison du confinement lié à la période de crise sanitaire, les modalités de réalisation et d'évaluation des stages hospitaliers de l'année universitaire 2019-2020 ont été perturbées.

L'impact de ces perturbations touche essentiellement le 3^e stage ou stage ciblé (en laboratoire ou en PUI).

Dates de stage ciblé :

- 6 avril au 26 juin mi-temps
- 29 juin au 14 août temps plein

Depuis le début du confinement, les étudiants 5AHU filière Internat sont confinés chez eux et mobilisés à la demande (selon un planning établi) pour des missions pharmaceutiques portant sur le COVID-19.

La situation va perdurer selon le même fonctionnement jusqu'au 12 juin 2020.

Après cette date, deux situations sont envisageables :

- 1- Reprise du stage ciblé en présentiel (sur le lieu de stage : laboratoire ou pharmacie)
- 2- Pas de reprise de stage possible en présentiel

Modalités de réalisation du stage ciblé

En temps normal (hors période de confinement), il est demandé aux étudiants, lors de leur stage ciblé, de remplir une mission encadrée par le maître de stage et correspondant aux besoins et activités du secteur de la PUI ou du laboratoire dans lequel est effectué le stage, et qui donne lieu à une présentation orale devant un jury (lors d'un suivi de stage) + une évaluation par le maître de stage

Il peut s'agir :

- d'une participation à une activité de pharmacie clinique
- de la réalisation d'un audit de pratiques
- d'une synthèse de résultats d'une recherche clinique
- d'une préparation et présentation d'un travail de type qualité
- d'une participation au développement d'un projet de formation pour les professionnels de santé
- d'un projet de recherche (développement d'une méthode analytique, étude de stabilité, etc...)

Jusqu'au 12 juin 2020, le stage ne peut être réalisé à l'hôpital en présentiel. Aussi, un travail bibliographique en lien avec la mission initiale sera confié aux étudiants par leur maître de stage. Régulièrement, selon une organisation décidée par le maître de stage, un suivi des étudiants et de leur travail sera réalisé à distance (visio/téléconférences, etc...)

A partir du 15 juin 2020 :

- Si la reprise du stage ciblé en présentiel n'est pas possible : les modalités de stage seront identiques à celles avant le 12 juin 2020.
 - Si la reprise du stage ciblé en présentiel est possible : les étudiants effectueront physiquement la continuité de leur mission sur le lieu de stage
- Les étudiants seront contactés par mail par leur maître de stage qui leur définira le travail attendu dans le cadre de leur mission.

Modalités d'évaluation du stage ciblé²

Dans les deux cas (reprise du stage en présentiel ou non), les modalités d'examen seront les mêmes :

1- Une note/20 attribuée par le maître de stage sur l'évaluation du livrable attendu au regard de la mission confiée

2- Une note/20 attribuée par un jury sur l'évaluation d'une présentation orale de 5-10 minutes en distanciel (format powerpoint) de la mission effectuée pendant le stage

Les modalités de connexion en distanciel seront précisées par le jury le jour-même.

NB : le travail effectué dans le cadre des missions liées au COVID à la PUI du CHU de Clermont-Ferrand sera valorisé par une appréciation dans la note finale de l'étudiant

Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4 : voir le tableau XI-b.

Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.
- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 ^{er} semestre S3				2 nd semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

Modifications liées à la crise sanitaire Covid-19

En raison du confinement lié à la période de crise sanitaire, les étudiants 5AHU filière industrie sont confinés chez eux et mobilisés à la demande (selon un planning établi) pour des missions pharmaceutiques portant sur le COVID-19. Cependant, malgré le confinement à domicile des étudiants, ceux-ci sont bien officiellement et administrativement en stage, et sont aussi rémunérés.

Les modalités de réalisation et d'évaluation des stages hospitaliers de l'année universitaire 2019-2020 sont donc perturbées.

Les nouvelles modalités de réalisation stage sont donc les suivantes :

- Durant la durée du confinement, les étudiants restent dans leur lieu de confinement et effectuent un travail réalisable à distance, en lien avec l'activité qu'ils auraient été amenés à conduire s'ils avaient été physiquement présent (analyse de données, d'articles ou des synthèses bibliographiques par exemple, ou tout autre travail que le responsable du stage concerné pourra juger pertinent).
- Si durant la période du stage la reprise en présentiel est possible, les étudiants effectueront physiquement la continuité de leur mission et/ou de nouvelles missions sur le lieu de stage.

Dans le cas contraire, ils poursuivront la mission qui leur avait été confiée en durant le confinement. Les nouvelles modalités d'évaluation³ sont les suivantes (qu'il y ait reprise du stage en présentiel ou non) :

- Il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :
 - d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le maître de stage sur l'évaluation du livrable attendu au regard de la mission confiée
 - d'une note sur 20 points correspondant à l'évaluation d'une présentation orale en distanciel (format powerpoint) de la mission effectuée pendant le stage. Les modalités de connexion en distanciel seront précisées par le jury le jour-même
 - Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.
- Toutes les missions des stagiaires 5 AHU liées au COVID seront valorisées par une appréciation en ce sens.

8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus décret du 24 juin 2014, après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche »^{1&2} cf. modalités ci-dessus :

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5^{ème} Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

Le stage d'application est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Pour le stage hospitalier³ cf. modalités ci-dessus ~~il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :~~

- ~~▪ d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,~~
- ~~▪ d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé~~

Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.

9) Stages annexes

a- Stages du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :

Les étudiants de DFASP 2, s'ils ne l'ont pas fait les années précédentes, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines *a minima* (280 heures), en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** .
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 (tableau IX-a) correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
 - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
 - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

TABLEAU IX-a
2019-2020

DFASP 2 - S3 - OFFICINE SESSION 2

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique					Enseignement pratique			
								Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	2,5	2	21	7	14	-	3	+oral (0.5)	x	-	1h	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2,5	2	19	3,5	2	11,5	Eq2h CM	CC			-	1	x	1,5	S. BEDHOMME	
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	21	5	-	16*	-	-	x	x	30 min Distanciel	0,5	x	1,5 Neutralisé	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18**	-	-	rapport + oral	-	-	-	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	17	-	-	-	+ CC (0.5)	x	-	1h Distanciel	1	-	-	A-F.SAPIN	
TOTAL	12	9,5	97	34.5	34	27,5	4	-	-	-	-	7	-	2,5	-	
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :																
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	16	-	14	-	2	CC	-	-	-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	-	x	-	30 min	1	x	0,5	S. MIQUEL	
Stage hospitalier (15 CREDITS)																
Stage hospitalier	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A. BOYER	

*16h = 7 séances TP de 2h (90% de la note) + ramassage (10% de la note)

** 9 h de TD + 2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU IX-b
2019-2020
DFASP 2 - S4 - OFFICINE

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
								Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)															
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	25	5	9	6	Eq 5h CM	sur CM/TD/TP		-	2h-1h30	2,5	-	-	A. BOYER
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	12	12*	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	B. VENNAT
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	12	****	12	-	-	CC			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	17	-	1	16	-	-	-	-	-	-	x	1	E. LAFARGE
TOTAL	12	6	61	17	22	22	-	-	-	-	-	5		1	-
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :															
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***	3	1,5	20	10	10	-	-	X 1/2 CC 1/2		-	1h	1,5	-	-	M-P.SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***	3	1,5	8**	4	2	2	-	X dont 10% de CC			45 min 20 min	0,5	x	1	F. CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***	3	1,5	20	20	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT
Stage hospitalier (12 CREDITS)															A. BOYER
Service Sanitaire (3 CREDITS)															B. VENNAT

* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

** Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

*** UE communes avec DFASP 1 - S2

**** Travail personnel 5 heures

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

Période d'examens : mai – juin

TABLEAU X-a
2019-2020

DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE - de début octobre à mars

et

6^{ème} année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 ECTS)															
UE 1 : Professionnalisation	12	6													
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	4	5	2,5	-	-	-	-	CC + CR + oral			2	-	-	M. VIVIER	
EC 2 : Découverte de l'entreprise-RH	3	5	2,5	44	31	(a) 13	-	CC + CR + oral + QROC		1	1,5	-	-		
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	1	5	-	5(b)	-	CC + CR + oral			1	-	-		
UE2 : Anglais	3	1,5	26	-	26	-	-	CC + oral			1,5	-	-	L-L. RIBAUD	
UE3 : De la substance active au lancement du produit	9	4,5												E. BEYSSAC	
EC 1 : Substance active	1	0,5	10	-	2	8	-	-	-	-	-	CR + oral Distanciel	2	V. WEBER	
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10		CC			-	0,5	CR	1,5	C. MALLET
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35		20	15	CR + oral Distanciel	-	-	-	1	CR	1	E. BEYSSAC	
TOTAL	24	12	150	40	73	29	-	-	-	-	7,5	-	4,5	-	

2 UE librement choisie (2 x 3 ECTS) parmi :	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
* UE Ind. LC 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radiopharmaceutiques	3	1,5	20	12	8 (c)	-	-	QROC 1/2 oral 1/2	-	-	1h	1,5	-	-	E. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (d) distanciel	-	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	8	10	-	Oral distanciel	-	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
* UE Ind. LC 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5						-				1,5	-	-	P-C. ROMOND
* UE Ind. LC A et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-	C/C + oral Distanciel	-	-	-	-	1,5	-	-	J-M. CARDOT
UE Ind. LC 9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	**	-	CR + oral	-	-	-	-	1,5	-	-	V. SAUTOU

(a) 3h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale (d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

* UE en commun avec DFASP 1 - S2

** Temps de travail personnel (analyse critique d'articles scientifiques)

Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2^{ème} session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU X-b
2019-2020

DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE
d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30						d'avril à mi-août rapport + soutenance							P. CHENNEL

TABLEAU XI-a
2019-2020

DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE
de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #						Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC		coeff
Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du <u>15 septembre au 15 novembre</u> [concours 17 et 18 décembre]														
UE Int II : Préparation à l'Internat	22	10	144	-	144	-	(*)				10	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-					-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-					-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-					-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-					-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-					-	-	-	L. TERRAIL
Stage hospitalier de 3 mois à temps plein	8	de début janvier à fin mars									avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun		L. BERNARD	

(*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2^{ème} session auront lieu avec l'UE internat du semestre 2 de DFASP1 session 1 (cf page17)

Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine » : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

TABLEAU XI-b

2019-2020

DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE

de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)														
UE Préparation à la prise de fonction d'interne	5	2,5	20	12,5	7,5	-	-	-	-	-	2,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 1 : Qualité	-	1,5	4	4	-	-	oral 1	-	-	-	1,5	-	-	P. ROUZAIRE
Partie 2 : Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier			4	4	-	-		-	-	-		V. SAUTOU		
Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique			4	4	-	-		-	-	-		D. BALAYSSAC		
Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)	-	1	5	0,5	4,5	-	oral 2	-	-	-	1	-	-	C.FORESTIER
Partie 5 : Communication scientifique en anglais			3	-	3	-	Distanciel	-	-	-		-	-	C. FORESTIER
1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :														
UE Biologie	3	1,5	20	-	20	-	Mémoire + soutenance Distanciel				1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD
UE Pharmacie	3	1,5	22	15	6	-	Mémoire + soutenance Distanciel				1,5	-	-	L. BERNARD
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	3	1,5	8	4	4	-	Mémoire + soutenance Distanciel				1,5	-	-	V. SAUTOU
Stage hospitalier	22	Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire											L. BERNARD	

* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

Modalités de reconversion pour les étudiants non reçus au concours de l'internat :

- **Reconversion vers « Officine »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année Officine

- **Reconversion vers « Industrie-Recherche »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6^{ème} année « Industrie-Recherche » avec obligation de suivre et valider les enseignements de DFASP 2 « Industrie-Recherche » et d'effectuer les stages requis en industrie (en décalé)

TROISIEME CYCLE COURT

6^{ème} année des études pharmaceutiques

Organisation générale

Le 3^{ème} cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits. (Arrêté du 2 septembre 2019).

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5^{ème} année (DFASP 2).

Les étudiants n'ayant pas été reçus au concours de l'Internat à l'issue de leur 5^{ème} année d'étude (DFASP 2) et continuant en orientation « Officine » sont inscrits **à l'année préparatoire à l'entrée en 6^{ème} année « Officine »**.

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « OFFICINE »

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Se reporter au **tableau XII**.

2) Validation de la 6^{ème} année

Pour les étudiants issus de la 5^{ème} année orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en reconversion « Officine », le suivi de la **6^{ème} année reconversion « Officine »** est obligatoire.

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 6/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1^{er} janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :
 - 1) 4 mises en situation pratique
 - 2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

• Dispositions particulières

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.

- en cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1^{ère} session.

II – ORGANISATION DE L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE EN 6EME ANNEE « OFFICINE », SUITE A UNE 5EME ANNEE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

1) Organisation des enseignements

Se reporter au **tableau VIII-b (DFASP 1 - S2 - OFFICINE)** et au **tableau IX-b (DFASP 2 - S4 - OFFICINE)**

2) Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Les étudiants pouvant passer le concours de l'internat, le **premier semestre** de cette année (S1) est dégagé de cours. Ces étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en auditeur libre pour leur préparation.

Le **deuxième semestre** de cette année reconversion « Officine » (S2) permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6^{ème} année « Officine ». Ce semestre s'articule autour des cours de DFASP 1 - S2 orientation « Officine » (**tableau VIII-b**) et de DFASP 2 - S4 orientation « Officine » (**tableau IX-b**).

L'assiduité aux cours magistraux est obligatoire (émargement à chaque cours). Les étudiants qui souhaitent suivre certains enseignements dirigés et/ou travaux pratiques doivent s'y inscrire en début de semestre s'engageant de ce fait à les suivre assidûment.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

a- Stage du Parcours personnalisé orientation recherche :

Les étudiants de l'année reconversion « Officine » ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsables pédagogiques : David Balayssac.

b- Stage complémentaire :

Les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

L'année de reconversion « Officine » est non validante.

TABLEAU XII

6ème ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1er semestre

2019-2020

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement										Enseignants responsables										
								Enseignement théorique					Enseignement pratique															
				C.M.				T.D.				T.P.				P.I.				Ecrit			Oral		CC	Types	Coeff	
				Question(s) rédactionnelle(s)	Q.C.M.	Q.R.O.C.	Durée	Coeff	Coeff	Coeff																		
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	10	-	-	-	x	-	-	1h	2	-	-	-	-	-	B. VENNAT										
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	20	4	6	-	Eq 10h CM	CC			-	3	-	-	-	-	-	B. VENNAT										
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	35,5	31	4,5	-	-	x	-	-	2h	4	-	-	-	-	-	B. VENNAT										
UE Off 4 Activités spécialisées à l'officine - partie 2	3	4	22	2	6	2**	Eq 12h CM	CC			1h	3	-	-	-	-	-	-	E. LAFARGE									
								x	-	-										1,5h	2,5	-	-	reconnaisances	1,5	C. FELGINES		
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	19	15	4	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	E. BALAYSSAC										
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	-	x	-	-	1h	3	-	-	-	-	-	P. COUDERT										
UE Off 7 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	CC 0,5			-	-	0,5	-	-	-	5	B. VENNAT										
UE Off 8 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12	-	-	x	x	0,5h	0,50	-	X 0.50	reconnaisances	2,5	-	F. CALDEFIE-CHEZET										
TOTAL	30	30	224,5	114	22,5	68	22	-	-	-	-	18,25	3	-	-	-	8,75											

Période d'examens : décembre

** Visite BOIRON

III - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (tableau XIII)

La 6^{ème} année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, d'étudiant-entrepreneur...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'Université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve < 8/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1^{ère} session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du Maître de stage
- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

4) Stage complémentaire :

~~En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.~~

~~La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.~~

En fin de 6^{ème} année, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de 6^{ème} année ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

6) Statut d'étudiant – entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE), se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.

TABLEAU-XIII

2019-2020

6^{ème} ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P	Coeff	Coeff		Coeff				
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum		-	-	-	-	-	de juin à octobre	-	-	J-M. CARDOT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	J-M. CARDOT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6^{ème} année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6^{ème} année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'"UQAC" (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

IV - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6^{ÈME} ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE-RECHERCHE », SUITE A UNE 5^{ÈME} ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

1) Modalités de contrôle des connaissances et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE librement choisie spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter au tableau **X-a** et au tableau **XIV**.

▪ **1^{ère} session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

▪ **2^{ème} session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Toute note strictement inférieure à **6 8/20** à la **partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

Le stage de 6 mois en Industrie peut débuter début avril et doit se terminer avant fin de l'année universitaire.

Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

TABLEAU XIV
2019-2020

6^{ème} année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »
suite à une 5^{ème} année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

à partir d'avril

UE	CREDITS	REPARTITION			Validation enseignement					Responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
					Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff	
					Coeff	Coeff		Coeff		
C.M.	T.D.	T.P.	Coeff	Coeff		Coeff				
Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	J-M. CARDOT



UFR DE PHARMACIE
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES**

Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

LICENCE
Sciences pour la Santé

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : adoption le
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

N1 : BONNET Jean-Louis, j-louis.bonnet@uca.fr

N2 : TALVAS Jérémie, jeremie.talvas@uca.fr

N3 : - Parcours 1 : Nutrition, FARGES M-Chantal, m-chantal.farges@uca.fr

- Parcours 2 : Pharmacologie, Pr. COURTEIX Christine, christine.courteix@uca.fr

Contact en scolarité :

Service de la Formation - Pôle Licence/Master

Scolarite.licence.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements

L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera systématiquement contrôlée pour les enseignements donnant lieu à des contrôles continus (TD et TP). L'assiduité aux séances de TD et de TP est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le doyen et communiqué aux services de scolarité dans les 72 h. Le non-respect de cette obligation peut conduire à la décision du jury « défaillant », signifiant que les semestres ou l'année ne sont pas validés.

Stages

Stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines en L3 S6. Le stage est à réaliser entre la fin des enseignements et le 30 août de la même année universitaire.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'une restitution.

Évaluation des connaissances

Absence lors de l'examen terminal

Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

Si absence justifiée :

- neutralisation possible sous réserve que la note de CC soit la moyenne d'au moins 2 notes,
- une épreuve de substitution peut être proposée,
- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes de CC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.

Si absence injustifiée :

En cas d'absence injustifiée au contrôle continu l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Régime Spécial d'Études (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Maquettes de la formation :

Le nom des enseignants-chercheurs responsables d'UE sont donnés à titre indicatif.

Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		
Niveau 2			X
Niveau 3			X

Règles de compensation en cas de compensation asymétrique :

Les blocs A Majeure et B mineure se compensent entre eux.

Les blocs A Majeure et B mineure compensent le bloc C transverse.

Mais le bloc C transverse ne compense pas les blocs A Majeure et B mineure.

Les sous-blocs majeures A (semestres impairs) et A' (semestres impairs) se compensent.

Les sous-blocs mineures B (semestres impairs) et B' (semestres impairs) se compensent.

Les sous-blocs transverses C (semestres impairs) et C' (semestres impairs) se compensent.

Détails des blocs de connaissances et de compétences :

	Intitulé des blocs de connaissances et de compétences + UE qui les composent	Crédits attribués aux blocs	Indiquer (X) les blocs compensés par aucun autre
Niveau 1	Compensation intégrale		
Niveau 2	Bloc A = majeure SpS	33	
	Bloc B = mineure sps+ ou mineure chimie	18	
	Bloc C = transverse	9	
Niveau 3 Parcours nutrition	Bloc A = majeure NUTR	36	
	Bloc B = mineure nutr	12	
	Bloc C = transverse	12	
Niveau 3 Parcours pharmacologie	Bloc A = majeure PHARM	36	
	Bloc B = mineure pharm	12	
	Bloc C = transverse	12	

Compensation au sein des blocs :

A l'intérieur des blocs, les UE se compensent entre elles.

Compensation entre les semestres :

Les semestres se compensent.

Les modifications d'évaluations sont matérialisées par des insertions en rouge dans les tableaux de modalités de contrôle des connaissances.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Licence Sciences pour la Santé – NIVEAU 2

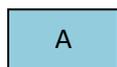
Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

27 crédits (S3) + 30 crédits (S4) avec mineure sps+

24 crédits (S3) + 24 crédits (S4) avec mineure chimie

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :



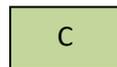
A

Majeure SpS : Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = A, S4 = A')



B

Mineure « sps+ » ou « chimie ». Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = B, S4 = B')



C

Transverse : il se répartit sur les 2 semestres (S3 = C, S4 = C')

Semestre 3		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE			2 nd e chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A Maj SpS	UE 1 : Physiologie humaine 1 B. Sion – S. Doly	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 2 : Immunologie médicale M. Vareille	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 3 : Bioénergétique, biocatalyse et métabolismes J. Talvas – N. Goncalves-Mendes	6		EvC/EvT	40/60	4/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	UE 4 : Biologie cellulaire appliquée à la santé. D. Balestrino	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
B Min SpS +	UE 5 : Pharmacologie générale G. Pickering – C. Mallet	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
	UE 6 : Rayonnements et santé Prs I. Ranchon – F. Cachin	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 7 : Santé, Soins, Médicaments	EC1 : Métiers de la Santé Prs JM Garcier - B. Vennat - MC Leymarie - V. Roger	3	1,5	EvT	100	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2 : Molécules bioactives en santé Pr P. Coudert		1,5	EvT	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B min Chim	<i>Réactivité fonctionnelle organique I*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	<i>Chimie des solutions et cinétique chimique*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	<i>Techniques expérimentales*</i>	3		EvC		4	2 TP + 2 E	1h	2	TP + E	1h30	1	E	1h30	
C Trans	UE 8 : Anglais. LL Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2	E/O	30 min/10 min	1	O	10 min	1	O	0h10	
	UE 9 : Projet personnel personnalisé J. Talvas	3		EvC	100	2	M/O	15 min	1	O	30 min	1	O	15 min	

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

Semestre 4 :

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj SPS	UE 10 : Physiologie humaine 2 B. Sion – S. Doly	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 11 : Systèmes sensoriels et moteurs Pr I. Ranchon - B. Sion	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 12 : Biologie moléculaire générale Pr I. Creveaux	6		EvC/EvT	30/70 10/90	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 13 : Microbiologie médicale Pr R. Bonnet - F. Robin	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' Min sps +	UE 14 : Signalisation cellulaire Pr P. Gueirard	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 15 : Nutrition et physiologie intégrée : relations inter-organes J. Talvas - B. Sion	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 16 : Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux Prs C. Courteix - E Beyssac	3		EvC/EvT	30/70	4/1 2/1	E/A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' min Chim	Réactivité organique fonctionnelle II*	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	Thermodynamique chimique*	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	Chimie du quotidien*	3		EvC		4	TP + M		3	TP + M		1	O	0h15
C' Trans	UE 17 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2	E/O	1h/ 5 min	1	E	1h	1	E	1h

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, toutes les évaluations du semestre 4 et les évaluations de la seconde chance se feront à distance et leurs modalités seront précisées sur les convocations aux examens.

Licence Sciences pour la Santé, parcours nutrition – NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 (S5) + 24 (S6) crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

A **Majeure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

B **Mineure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

C **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

Semestre 5		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Nutr	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3N : Nutrition et métabolisme Pr. S Walrand - C. Guillet	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 4N : Alimentation et diététique Pr S Walrand – MC. Farges	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 5N : Approches expérimentales, cliniques et épidémiologiques en Nutrition C Guillet - A Pinel	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Nutr	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2/1	O/E	30 min/15 min	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques D. Cia – E. Wersinger	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B: Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort - C. Felgines	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion - S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Semestre 6

			Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE			2 ^{de} chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj Nutr	UE 10 : Micro-biologie médicale	EC1 Bactériologie - Virologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chézet - V. Livrelli		2											
	UE 11N : Principes de Nutrition Humaine 1 MC. Farges – J Talvas		6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 12N : Principes de Nutrition Humaine 2 Pr S Walrand – MC. Farges		3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 Ou 0h15
	UE 13N : Bromatologie Pr B. Maunit – M Quintana		3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B' Min Nutr	UE 14N	EC1 Projet tuteuré C. Guillet – A. Pinel	6	4	EvT		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
		EC2 Stage MC. Farges		2	EvT		1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			
	UE 15 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC	100	2	O/E	5 min/1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 16 : Libre J. Talvas		3		Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, toutes les évaluations du semestre 4 et les évaluations de la seconde chance se feront à distance et leurs modalités seront précisées sur les convocations aux examens.

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30(S5) + 24 (S6) crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

A **Majeure Pharmacologie** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

B **Mineure pharmacologie**: Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

C **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

Semestre 5		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE			2 nd e chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Pharm	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3P : Pharmacologie de la communication inter- et intracellulaire F. Marchand	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 4P : Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et médicaments J.L. Bonnet	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	1h ou 0h10
	UE 5P : Chronobiologie et chronopharmacologie animales B. Sion – M. Begou	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Pharm	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2/1	O/E	30 min /15 min	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques Pr C. Courteix	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B : Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort – C. Felgines	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion – S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Semestre 6 :			Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj Pharm	UE 10 : Microbiologie médicale	EC1 Bactériologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chezet - V. Livrelli		2											
	UE 11P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 1 C. Coudert		6	6	EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30
	UE 12P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 2 F. Marchand		6	6	EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30
B' Min Pharm	UE 13 :	EC1 Projet Tuteuré Prs C. Courteix - L. Terrail	6	4	EvT		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
		EC2 Stage Pr C. Courteix - C. Coudert		2	EvT		0	M/S	0h20	1	M/S	0h20	1	M	
	UE 14 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC	100	2	O/E	0h05 /1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 15 : UE libre M. Begou		3	3	Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral, M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques). Le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, toutes les évaluations du semestre 4 et les évaluations de la seconde chance se feront à distance et leurs modalités seront précisées sur les convocations aux examens.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019 - 2020

Modification suite aux mesures sanitaires – COVID-19

Master
Sciences du médicament

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Françoise Peyrard

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

COUDERT Pascal, Pascal.COUDERT@uca.fr

Contact en scolarité

Service de la formation – Pôle Master/Licence

scolarite.master.medpha@uca.fr

Stages

En M1 : à partir du mois d'avril, stage de 7 semaines minimum

En M2 : à partir du mois de janvier, stage de 5 mois minimum

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 22 juin 2017

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2^{ème} session.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve de contrôle continu

En cas d'absence justifiée au contrôle continu, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée au contrôle continu vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session pour valider la formation.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

La compensation est organisée entre Unités d'Enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année d'études, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients.

Dans les Modalités de Contrôle des Connaissances de chaque mention de master, les composantes ont la possibilité de solliciter l'approbation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour :

- proposer une note éliminatoire (strictement inférieure à 6) pour des Unités d'Enseignement concernant au maximum 30 crédits européens par année
- OU proposer une Unité d'Enseignement Stage non compensable et ne participant pas au processus de compensation.

Les modifications proposées dans le présent document pourront faire l'objet de modifications en cas d'évolution de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Les évaluations des semestres pairs seront réalisées à distance.

Maquettes de la formation :

**Tableau 1 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT »
Semestre S1 (30 crédits)**

**UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX
O1 ou O2/O3**

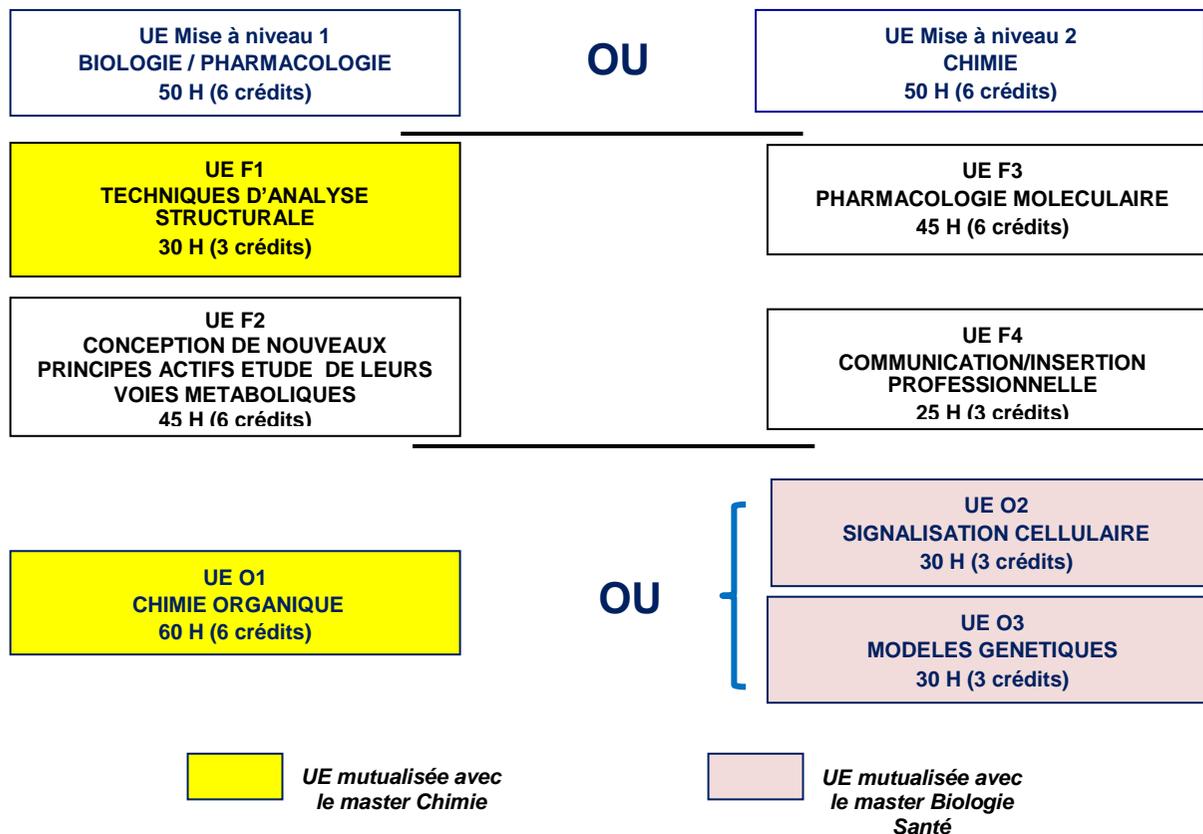


Tableau 2 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S2 (30 crédits)

5 UE OBLIGATOIRES (F5 à F9) + 3 UE AU CHOIX (O4 à O13, UE autre master)

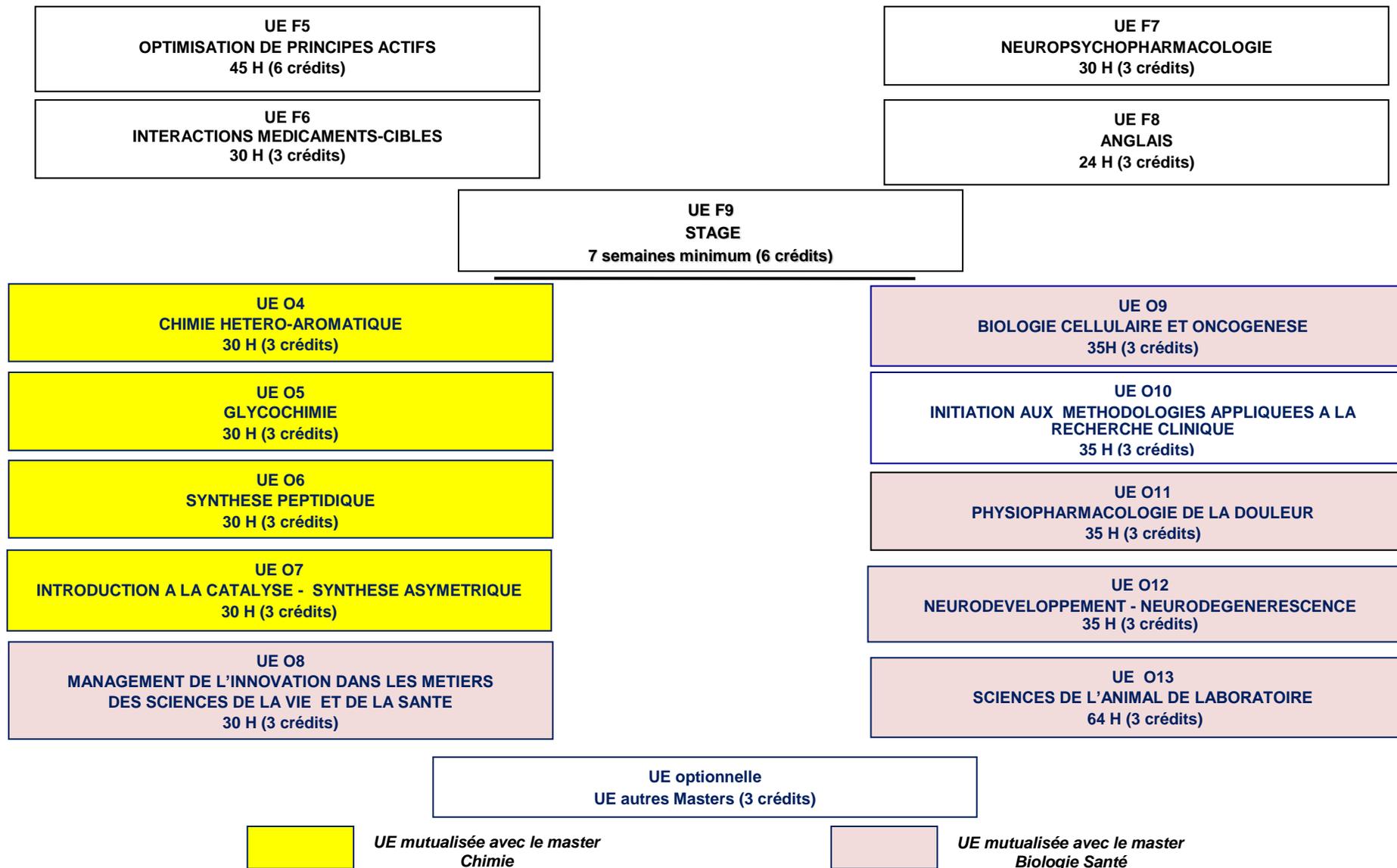
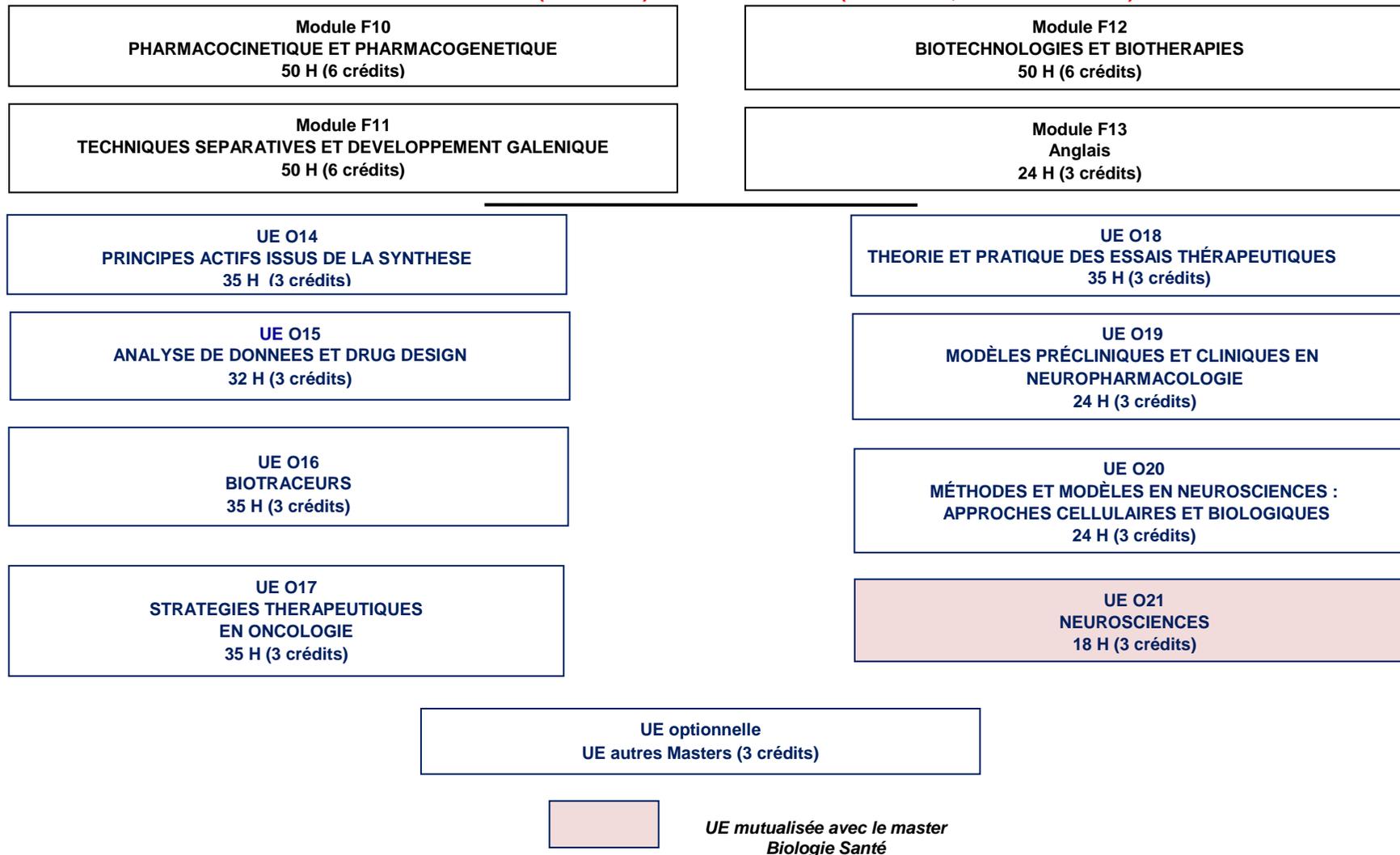


Tableau 3 : MASTER M2 « SCIENCES DU MEDICAMENT » Semestre S3 (30 crédits)

4 UE OBLIGATOIRES (F10 à F13) + 3 UE AU CHOIX (O14 à O21, UE autre master)



**Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum
(UE F14 – 30 crédits)**

MASTER mention : Sciences du médicament

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	CC		2*	O	10min	2	O	10min	1	O	10min
UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	CC		3*	E	3h	3	O	3h	1	O	1h
UE F1 : Techniques d'analyse structurale	3	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	ET		-	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	CC+ET	20/80	3	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	CC	5%A 95%O	2*	A+O		2	E+O	1h	1	E	1h
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 1)												
UE O1 : Chimie organique	6	CC+ET	30/70	3*	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O2 : Signalisation cellulaire	3	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE O3 : Modèles génétiques	3	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	CC+ET*	25/75	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	ET		-	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F7 : Neuropsychopharmacologie	3	ET		-	E	1h	-	E	1h	-	E	1h
UE F8 : Anglais	3	CC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
UE F9 : Stage	6				M+S	30 min		M+S	30 min	-	-	-
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 2) :												
UE O4 : Chimie hétéro-aromatique	3	CC+ET*	20/80	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE O5 : Glycochimie	3	CC+ET*	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O6 : Synthèse peptidique	3	CC*+ET	50/50	3	TP+O+E		2	TP+O+E		1	E	2h
UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique	3	ET		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O8 : Management de l'innovation	3	ET		-	A		-	E	2h		E	2h
UE O9 : Biologie cellulaire et oncogénèse	3	ET		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O10 : Initiation aux méthodologies appliquées à la recherche clinique	3	ET		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur	3	ET		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence	3	ET		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O13 : Sciences de l'animal de laboratoire	3	CC+ET*	35/65	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*Le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances										
		1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique	6	CC*+ET	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1 ou 2	O*+E	2h
UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	CC*+ET	35/65	3	TP+O	3h + 15 min	2	O	20 min	1	O	20 min
UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	6	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE F13 : Anglais	3	CC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 3)												
UE O14 : Principes actifs issus de la synthèse	3	ET		-	E	2h30	-	E	2h30	-	E	2h30
UE O15 : Analyse de données et drug design	3	CC*		2	M+O	40min	2	M+O	40min	2	O	40min
UE O16 : Biotraceurs	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O17 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O18 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O19 : Modèles précliniques et cliniques en neuropharmacologie	3	CC*+ET	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O20 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE O21 : Neurosciences	3	ET		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h

CC : contrôle continu ; ET : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

O* : F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique : un oral sera organisé en 2^{ème} session si l'étudiant n'a pas eu la moyenne au Contrôle Continu

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances									
		1 ^{ère} session				RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session **		
		Type de contrôle	% CC/ET	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE F14 : Stage	30				M+S	30 min		M+S	30 min		

M : mémoire ou rapport ; S : soutenance

** Les mémoires et soutenances de stage ne font pas l'objet d'une deuxième session.